

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/85 du 07 Décembre 2023

Nombre de Conseillers : 53

En exercice : 53

Quorum : 27

Présents : 41

Absents : 12

Votants : 41

- dont « pour » : 41

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Belloc-Saint-Clamens, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 30 novembre 2023.

Présents : C Abadie, P Baron, P Barthe (suppléante C Daujan), J Bernichan, C Bonnassies, A Bourdallé, P Cano, JM Castay, V Cyriaque, JF Daubian, JC Dazet, M Doneys, JF Doz, M Esterez, C Falceto, A Fonvielle, F Gouzenne, JN Jammet, D Jové, C Ladois, JM Laffitte, S Lahille, P Laprebende, JM Le Mao, JP Magni, C Mailhos, JJ Maumus, M Moura, I Pique (suppléante C Verdier), P Podlaziewez (suppléant JF Abadie), D Pomies, G Pujos, R Rumeau (suppléant JC Verdier), C Salles, R Sassoli, L Soriano, F Thiroit, D Tugaye, H Tujague, M Ulian, O Vendome

Absents excusés : J Puch Nedellec, P Taran

Absents non excusés : L Aguer Costes, C Bousquet, P Ducombs, F Dupouey, JC Laborie, F Monserrat, M Nogues, P Saintagne, B Sarrelabout, G Tanques

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : A Bourdallé

OBJET : Avenants au marché de travaux Bâtiment à vocation économique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 9 février 2023 n° 2023-06 portant « attribution du marché de travaux Bâtiment à vocation économique »,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 n°2020-23 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la Communauté de Communes », déléguant à la Présidente les décisions sur les avenants qui n'entraînent pas une modification du montant initial supérieur à 5 %,

CONSIDÉRANT que le marché de travaux désigné ci-dessus est modifié pour prendre en compte des travaux supplémentaires, modificatifs et à déduire, relatifs aux adaptations du projet nécessitant une modification du prix global et forfaitaire des lots 2, 9 et 17.

Il est proposé à l'assemblée, de délibérer sur les avenants suivants dont le détail est mentionné sur les devis actualisés :

Lot	Attributaire	Montant initial HT du marché	Avenant n°1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Montant global HT du marché
LOT 2 – DEMOLITION / GROS ŒUVRE	VIGNES	98 673,03 €	-695,63 € (-0,70%)	+ 1 036,11 € (+1,05%)	-5 489,22 € (-5,56%) Escalier	93 524,29 €
LOT 9 – CARRELAGE FAIENCES	PARDINA SN	19 845,48 €	+ 2 530,92 € (+12,75%) Atelier 1 suite suppression sanitaire			22 376,40 €
LOT 17 – SERRURERIE	ETRI	25 830,00 €	+ 9 043,21 € (+35%) Escalier + peinture poteaux portail			34 873,21 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** l'avenant exposé en annexe,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telrecours.fr.